

Actualité



L'option Heures Pleines / Heures Creuses désormais accessible avec un abonnement de 3 kVA

Depuis le 1er août 2026, vous pouvez désormais souscrire une offre d'électricité en option Heures Pleines / Heures Creuses (HP/HC) avec une puissance de 3 kVA.

Portée par la Commission de régulation de l'énergie, cette évolution s'adresse aux consommateurs ayant une faible consommation d'électricité, notamment les occupants de studios et de petits logements. Ils peuvent désormais choisir l'offre d'électricité la plus adaptée à leurs besoins, entre l'option Base et l'option HP/HC.

Vous recherchez un fournisseur proposant l'option HP/HC en 3 kVA ? Réalisez une [simulation sur le comparateur du médiateur de l'énergie](#) afin de trouver l'offre d'électricité la plus adaptée à votre profil de consommation.

L'option HP/HC est intéressante financièrement uniquement si vous pouvez adapter une partie de votre consommation à vos heures creuses. L'offre est avantageuse si vous réalisez au moins **un quart de votre consommation totale** pendant les heures creuses.

À retenir : les horaires d'heures creuses varient selon chaque foyer. Il est donc tout à fait normal que vous n'ayez pas les mêmes horaires que votre voisin. Vous pouvez les retrouver facilement sur votre facture d'électricité.

Utilisez la calculatrice « [option tarifaire Base ou HP/HC ?](#) » pour déterminer si l'option Heures Pleines / Heures Creuses est la plus avantageuse pour votre consommation d'électricité.



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits